

Affaire suivie par :
Madame Anne CHIANG

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 15 septembre 2023

Cinéma La Fauvette
21 avenue Daniel Perdrigé
93360 NEUILLY-PLAISANCE

L'an deux mille vingt trois

Le vendredi 15 septembre

A 09h00

Il est rappelé que lors de sa visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.

Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

LF
MM
Jeto

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur Mouhamet TOURE



Représentant Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris
Major Laurent FOUCHERES



Représentant Madame la Commissaire
Excusé

Services Techniques
Madame Mélanie MARTIN



Assistaient également à la visite

Directeur de l'établissement
Monsieur Emmanuel PROUST

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 15 septembre 2023

Cinéma La Fauvette
21 avenue Daniel Perdrigé
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Le bâtiment de construction traditionnelle comprend une salle de 150 m² environ disposant de 123 places assises, un espace scénique intégré à la salle d'une superficie de 50 m² environ, une réserve et une loge.

Un hall d'entrée comprenant un local caisse-billetterie, un bloc sanitaires et à l'étage, une cabine de projection dotée d'une réserve.

Il dispose des installations techniques suivantes :

- un équipement d'alarme de type 3
- un éclairage de sécurité par blocs autonomes
- deux trappes de désenfumage dans la salle de cinéma
- un chauffage assuré par un climatiseur installé à l'extérieur

L'établissement dispose d'un dégagement accessoire situé à l'arrière de l'établissement donnant sur un tiers.

L'établissement est assujetti aux dispositions de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

Effectif du public susceptible d'être admis :

- | | | |
|-------------|---|---------------|
| - Public | : | 146 personnes |
| - Personnel | : | 4 personnes |

EFFECTIF TOTAL : 150 personnes

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

CLASSEMENT : Etablissement de type L de 4^{ème} catégorie.



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Au cours de la réunion préalable, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- rapports de vérifications périodiques des installations électriques, code du travail et ERP établis par l'organisme agréé QUALICONSLT en date du 16 mars 2023 avec levée des observations par la société LUMAGE en date du 11 septembre 2023
- rapports de vérifications périodiques des installations de moyens de secours contre l'incendie et du système d'alarme établi par l'organisme agréé DEKRA en date du 12 mars 2023
- rapports de vérification annuels des moyens de secours établis par la société IPS en date du 25 mai 2023
- attestations de vérifications annuelles des extincteurs, blocs de sécurité et alarme incendie établies par la société IPS en date du 25 mai 2023
- attestation de maintenance du climatiseur en date du 9 mars 2023 établie par la société SOMECLIM
- registre de sécurité

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 15 septembre 2023

Cinéma La Fauvette
21 avenue Daniel Perdrigé
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Au cours de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a fait procéder aux essais suivants en situation d'alimentation électrique normale et en situation d'exploitation (projection d'un film).

- Action sur le déclencheur manuel DM03 situé dans la salle principale au niveau de l'accès aux loges entraînant l'interruption de la projection, la remise en lumière de la salle avant la diffusion du message pré-enregistré d'évacuation et de l'alarme générale ainsi que la mise en fonction des flashes lumineux dans la partie sanitaire
- Action sur une commande manuelle de l'exutoires de la salle de cinéma
- Action sur la coupure d'urgence électrique située dans la billetterie

En situation de coupure d'alimentation électrique générale de l'établissement

- Vérification du bon fonctionnement de l'éclairage de sécurité
- Essai du téléphone filaire

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant à l'exception du fonctionnement du coup de poing d'arrêt d'urgence électrique.

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1/ Remettre en fonctionnement le coup de poing d'arrêt d'urgence électrique
- 2/ Mettre à jour les plans d'évacuation et d'intervention
- 3/ Améliorer l'itinéraire du balisage d'évacuation du dégagement accessoire donnant sur le tiers
- 4/ Installer un bouton moleté sur la porte d'issue de secours de la loge
- 5/ Continuer l'identification des locaux

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)



3 / 4



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 6/ Restituer le degré coupe-feu du local électrique (installer un ferme-porte et boucher plein le passage de câbles)
- 7/ S'assurer de la bonne ouverture de toutes les issues de secours notamment portail et issue de secours sur tiers
- 8/ Remettre en fonctionnement la poignée de la porte scène vers la salle
- 9/ Mettre en place des consignes précises sur la conduite à tenir en cas d'incendie et la prise en charge des personnes en situation de handicap et notamment sur l'ouverture du portail du tiers
- 10/ Afficher à proximité du téléphone les consignes pour appeler les secours
- 11/ Interdire tout stockage dans les escaliers (régie)
- 12/ Fournir aux services techniques un rapport de vérification du système de désenfumage manuel sans observation
- 13/ Transmettre aux services techniques les procès-verbaux de réaction au feu du cinéma (sièges, rideaux de scène et moquette)
- 14/ Compléter et tenir à jour le registre de sécurité

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

